

Projet – à approuver à la séance du 18 octobre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 13 septembre 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote		X
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
Directeurs		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétaires		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Invités		
Jean-Sébastien Desrosiers, directeur des Services éducatifs	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Amal Chaanin, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé est adopté en retirant le point 3.2 *Huis clos : Rapport du protecteur de l'élève, plainte*.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points de décision nécessitant une présentation

- 3.1 Huis clos - Demandes de révision de décision
- 3.2 ~~Huis clos - Rapport du protecteur de l'élève, plainte~~

CA 2021-2022 numéro 014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

HUIS CLOS

Il est proposé par Madame Marie-Soleil Beaulieu, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 32.

CA 2021-2022 numéro 015

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par Madame Amal Chaanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 56.

CA 2021-2022 numéro 016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision logée par le père de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le résultat de l'élève aux évaluations en histoire de 3^e secondaire;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 9 septembre 2021;

ATTENDU que suivant l'analyse du dossier et la révision des évaluations, les résultats de l'élève aux évaluations en histoire de 3^e secondaire de l'école Mont-de-La Salle et des cours d'été sont apparus au comité d'étude comme étant conformes et bien fondés;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au résultat des évaluations en histoire de 3^e secondaire, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 017.

CA 2021-2022 numéro 017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision logée le 27 août 2021 par la mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le classement de l'élève en classe de soutien à l'apprentissage à l'école Saint-Martin pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 9 septembre 2021;

ATTENDU que la décision de la direction de l'école Saint-Martin quant au classement de l'élève est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Madame Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Saint-Martin quant au classement en classe soutien à l'apprentissage pour l'année 2021-2022 de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 018;

QUE la direction de l'école Saint-Martin accompagne l'élève et ses parents dans le cadre d'une démarche orientante, notamment par la visite du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL).

CA 2021-2022 numéro 018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 59.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale